



Toulouse, 15 Mars 2019

## Négociation salariale 2019

### 2<sup>ème</sup> réunion : rien ne bouge

#### Les propositions de la direction à l'issue de la 2<sup>ème</sup> réunion

La deuxième réunion des négociations annuelles obligatoires (NAO) s'est tenue la semaine dernière. Habituellement, la direction revient vers les syndicats avec des propositions améliorées. Mais cette année, la direction revient avec des propositions... quasiment identiques !

	1 <sup>ère</sup> réunion (22 février 2019)	2 <sup>ème</sup> réunion (5 mars 2019)
<b>Enveloppe globale pour 2 ans</b>	4,5% + complément à définir réparti sur 2 ans	4,5% réparti sur 2 ans + complément conditionnel de 0,3% en 2020
<b>Augmentation Générale (AG)</b>	AG pour tous, montant à définir	AG pour tous 1% en 2019, 1% en 2020
<b>Augmentation Individuelle (AI)</b>	Montant à définir	1,5% en 2019, 1% en 2020
<b>Augmentation complémentaire (en 2020)</b>	Budget à définir sur des critères à définir	0,3% sur des critères à définir

#### Les considérations de la CGT

**La CGT avait accueilli favorablement le principe de l'AG pour tous présenté en première réunion.** La direction propose un montant de 1% en 2019 et 1% en 2020, alors qu'elle table sur une inflation de 1,3% en 2019, et autant en 2020. Pour la CGT, l'AG doit couvrir non seulement l'augmentation du coût de la vie, mais aussi l'amélioration du savoir-faire et des compétences des salariés.

**La direction persiste dans sa volonté de négocier une politique salariale pour 2 ans sans aucun dispositif de rattrapage.** Ceci a amené l'ensemble des organisations syndicales à refuser cette politique salariale sur 2 ans lors de la réunion de négociation. Cette évolution a été rendue possible par les ordonnances sur le Code du Travail de 2017.

**La direction n'a pas fait évoluer le montant de l'enveloppe globale par rapport à la première réunion.** Le montant de 4,5% sur 2 ans est largement inférieur à politique salariale des deux dernières années (5,2%).

**Pour la CGT, le salaire n'est pas une part variable conditionnée par des objectifs.** Le « budget complémentaire » de 0,3% pourrait, par exemple, servir à des mesures spécifiques de rattrapage (pour les nouveaux embauchés ingénieurs, le personnel en production et les administratifs...).

## Les revendications portées par la CGT

Lors de cette réunion, la CGT a de nouveau porté les revendications suivantes :

- Négociation **annuelle** de la politique salariale,
- Une Augmentation Générale **pour tous** de 2,7% pour 2019,
- Une augmentation individuelle de 2,3% pour 2019,
- L'intégration de la part variable (12%) dans le salaire, pour que le Management par Objectifs ne soit pas vécu comme une politique du « bâton ».
- Un budget spécifique pour les jeunes embauchés (ingénieurs & techniciens), les promotions et le rattrapage de personnels spécialement malmenés, comme les assistantes et les salariés ex-Intespace,
- Un budget spécifique pour toutes les activités de production de l'entreprise (AIT, Instrum, Equipements)
- Le rétablissement de la prime d'ancienneté pour les ingénieurs et cadres

Les salaires d'embauche ne sont pas à la hauteur.

La CGT revendique un budget spécifique pour la revalorisation des jeunes salariés ingénieurs et techniciens ayant été embauchés à un salaire trop bas, et surtout, une revalorisation des salaires d'embauche.

Une revalorisation de la grille des salaires d'embauche doit être réalisée par la direction dans le cadre de cette négociation salariale. La CGT sera attentive au suivi de ce nécessaire rattrapage.

Les salariés des secteurs de production à Toulouse (Astrolabe, EVT, bâtiments X, F, M1, B), ont communiqué à la CGT leurs informations salariales (montant du salaire, classification, diplôme, ancienneté). Cette initiative a permis de mettre en évidence des disparités de salaires et d'évolution de carrière.

La CGT s'appuie donc sur ces données pour demander des mesures spécifiques pour les salariés de ces secteurs.

Pour les ingénieurs en position II et 3A, les chiffres de la direction montrent que les ingénieurs de la production sont ceux dont le salaire est le plus bas de l'entreprise.

La CGT demande aussi que l'étude concernant les rémunérations des salariés ex-Intespace, prévue dans l'accord de statut social, soit communiquée.

**Pour la CGT, les propositions de la direction n'ont pas évolué et ne sont pas acceptables en l'état. La CGT va contacter de nouveau les autres organisations syndicales pour tenter de porter des revendications communes**

**La prochaine réunion est actuellement prévue le 19 mars prochain.**

**Pour participer plus largement et vous informer directement, venez rencontrer les syndiqué-e-s et les élu-e-s CGT.**

